Maison de retraite

Par Elo41

Bonjour,

Si je refuse l'héritage la succession de mes parents devant le notaire, Suis je obligée de payer la maison de retraite de mes parents ?

Merci et belle journee

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vos parents sont-ils décédés ? Vous ne pouvez pas refuser une succession avant le décès de la personne.

Et d'ici là vous êtes obligé alimentaire et selon vos ressources devez contribuer au paiement de leur maison de retraite s'ils sont dans le besoin.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2009]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2009[/url]